

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 20 octobre 2020 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ2011184A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Geoffrey, Jean-Daniel Talazac est admis à sa demande, à compter du 1^{er} octobre 2020, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie d'Occitanie, groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Cet ancien lieutenant de vaisseau de réserve de la marine nationale sera rattaché au corps des officiers de gendarmerie de réserve.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
commandant et délégué aux réserves
de la gendarmerie nationale,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,*
O. KIM